

POUR UNE UNIVERSITE BIEN DANS SA PEAU

Philippe Van Parijs

Université catholique de Louvain

Chaire Hoover d'éthique économique et sociale

In L'Université de Louvain : à la fois chrétienne et pluraliste ?
Paul Löwenthal ed., Louvain-la-Neuve : Groupe Martin V, 2009.

Prologue : Pourquoi avoir changé d'avis ?

Le 20 octobre 2008, j'ai lancé avec quatre collègues un appel s'adressant à l'ensemble du personnel des quatre institutions composant l'Académie universitaire Louvain.¹ Cette initiative sans précédent a pris forme lorsque nous avons réalisé que le groupe stratégique chargé de préparer la création de la nouvelle université entendait lui imposer le nom « Université catholique de Louvain » sans avoir préalablement soumis cette décision à aucun organe représentatif de notre communauté universitaire. Or, nous avons la conviction que cette appellation n'était pas celle qui convenait à notre nouvelle université et le sentiment, qui s'est avéré fondé, que de nombreux membres de notre communauté universitaire partageaient cette conviction.

Cette conviction, je vous confie que je n'ai pas toujours eue. Dans la conception que je m'en fais, en effet, comme dans celle que s'en faisaient par exemple Jean Ladrière ou Jacques Leclercq, notre université est au service d'idéaux qui ne se réduisent pas à l'efficacité des formations qu'elle offre et à la qualité de la recherche qu'elle produit. Une fidélité dynamique à sa tradition propre ne peut que l'aider à mieux les servir, de même que son insertion active dans le réseau mondial des universités catholiques, un de ces précieux vecteurs de relations personnelles et institutionnelles qui, traversant résolument les frontières des races, des langues et des nations, importent aujourd'hui plus que jamais. En 1994, j'ai eu l'occasion de participer à un congrès de la fédération internationale des universités catholiques à Notre Dame University, et je me suis rendu compte de la vivacité de ce réseau, en particulier en Afrique, en Asie et en Amérique du Sud, et du rôle progressiste que notre université était susceptible d'y jouer. A diverses autres occasions, j'ai aussi pu observer qu'appuyer une cause en mentionnant comme affiliation « Université catholique de Louvain » — en matière de développement, d'immigration ou de souci des générations futures par exemple — avait l'avantage de suggérer utilement et correctement un appui émanant d'un ensemble bien plus large que notre modeste institution.

¹ Voir ci-après dans ce volume et www.uclouvain.be/238857.html. Les quatre collègues sont Jean-Emile Charlier (FUCAM), Didier Moulin (UCL-Woluwe), Jean-Philippe Platteau (FUNDP) et Luc Van Campenhoudt (FUSL).

Dans cette perspective, l'épithète « catholique » accolée au nom de notre université en 1835, ne m'a longtemps pas paru particulièrement gênante, pas plus d'ailleurs que d'autres manifestations hautement symboliques de notre tradition chrétienne. Les crucifix, par exemple. N'est-il pas malséant, ridicule même d'étaler sur les murs de nos auditoriums l'image d'un Juif presque nu qui a manifestement loupé son plan de carrière ? Loin de là. C'est au contraire à mes yeux tellement mieux parce que tellement plus audacieux, tellement plus subversif que d'arborer fièrement le portrait d'un somptueux prélat ou d'un monarque guindé, d'un recteur magnifique ou d'un PDG triomphant, voire même d'un mécène manifestement reconnaissant d'être ainsi reconnu ou d'un prix Nobel aussi éclatant d'intelligence que gonflé d'autosatisfaction. Non, l'homme ne vit pas seulement de pain, encore moins de caviar, de médailles rutilantes et de bonus plantureux. Oui, il y a des choses qui importent plus que la réussite économique ou médiatique, il y a des causes qui valent la peine qu'on s'y sacrifie sans que ce soit en tentant de tracter des ennemis. Tout cela, il est trop facile de l'oublier, et il n'est donc pas malséant, encore moins ridicule, d'essayer de le rappeler au souvenir de celles et ceux que nous formons — et du même coup au nôtre — par la provocation symbolique permanente d'une crucifixion.

Sur tout cela, je n'ai en rien changé d'avis. Mais bien sûr la question du nom. Pourquoi ? Pour les trois raisons mentionnées dans notre appel, auxquelles s'en est maintenant ajoutée une quatrième : l'impressionnant soutien que notre appel a recueilli dans l'ensemble de nos communautés universitaires.

1. L'argument « Université nouvelle »

La première raison est simple à comprendre. Elle vient encore de trouver une expression succincte et forte dans une résolution de l'Assemblée générale des Facultés universitaires Saint Louis déplorant le nom retenu par le groupe stratégique : « il apparaît inopportun, sinon même paradoxal, qu'au moment où quatre universités décident de s'unir pour former ensemble une 'université nouvelle', le nom choisi soit celui d'un des partenaires. Ce choix, qui tend à accréditer l'impression d'une 'absorption' des trois autres partenaires par l'UCL actuelle apparaît comme contre-productif pour le projet commun » (protocole de l'Assemblée générale des FUSL, 3 juillet 2009).

2. L'argument « Harvard »

La deuxième raison est moins évidente. Elle est liée au type d'environnement international dans lequel il nous faut aujourd'hui nous mouvoir. Il est en effet bien loin déjà le temps où nous pouvions nous satisfaire de graviter dans un univers étanche d'institutions catholiques et de nous flatter complaisamment d'y occuper le haut du panier. Pour les universitaires de ma génération, la plupart des colloques et groupes de

recherche internationaux auxquels nous participons, la plupart des conférences et enseignements que nous sommes invités à dispenser nous font sortir du monde académique catholique. Mais pendant près de trente ans de vadrouille académique à travers le monde, j'avoue n'avoir pas perçu grand chose du handicap que pouvait présenter aujourd'hui l'étiquette « catholique ». Tout au plus avais-je observé, avec quelque perplexité, que l'un ou l'autre interlocuteur semblait s'étonner de ce que quelqu'un d'aussi peu bigot (apparemment) que moi ne soit pas parvenu à trouver d'autre emploi que dans une université confessionnelle, ou encore concluait, après s'être fait laborieusement expliquer pourquoi notre Université de Louvain n'était plus à Louvain, que si notre université tenait à préciser dans son nom qu'elle était catholique, ce devait être parce que celle restée à Louvain était protestante.

Ce n'est que depuis les séjours réguliers que j'ai été amené à faire à Harvard depuis 2005, pleinement intégré dans le curriculum de base, que je me suis rendu compte à quel point l'impression rassurante qui avait été la mienne jusque-là était basée sur un biais de sélection : lorsque nous circulons à l'étranger, nous sommes généralement accueillis par des personnes qui nous connaissent ou connaissent nos publications, et à qui notre affiliation académique importe peu. Au cours des semestres passés à Harvard, en revanche, j'ai été amené à rencontrer beaucoup de collègues à qui mon nom ne disait rien du tout et « Louvain » guère davantage. Avec des collègues de Harvard et de Leuven, j'ai aussi été invité à élaborer, dans le cadre de l'initiative *Study Abroad* lancée par le président de Harvard Larry Summers, un projet de programme d'échange entre Harvard, l'UCL et la K.U.Leuven.² Après un début prometteur, le projet a fini par s'enliser. Chargée d'effectuer une visite de deux jours sur place, la directrice du Centre d'études européennes a remis un rapport enthousiaste qui a convaincu la directrice de *Study Abroad*. Mais celle-ci a dû prendre acte de la tiédeur de l'accueil réservé a priori par les professeurs des Facultés concernées à la perspective d'un accord avec une université belge qui choisit de s'appeler « Université catholique de Louvain ».³

En parlant avec divers collègues de Harvard et d'ailleurs, je me suis alors rendu compte avec consternation que, pour le public américain non-catholique en général, « catholique » n'évoquait hélas plus guère (s'il l'avait jamais fait) la courageuse lettre pastorale des évêques américains sur la justice sociale de 1986, mais bien davantage les centaines de millions de dollars déboursés ces dernières années par l'Eglise catholique américaine pour dédommager les victimes d'une poignée de prêtres pédophiles. Mes collègues universitaires parviennent heureusement à dépasser cette

² Auquel il est fait référence dans la FAQ 15 de notre appel (voir ci-après dans ce volume).

³ Au moment crucial *Belgium* n'était pas non plus un *selling point* (l'absence prolongée de gouvernement faisaient craindre que nous étions au bord de la guerre civile, du moins à qui ne connaissait de nos moeurs que ce qu'en rapportait la presse américaine), qu'il était heureusement commode de compenser partiellement en mettant en évidence qu'il s'agissait précisément d'une initiative commune à deux universités-soeurs appartenant aux deux communautés linguistiques et s'entendant manifestement à merveille...

caricature, mais c'est pour que s'y substitue l'image de *sectarianism* et de soumission servile au Vatican qu'évoque à leurs yeux, à tort ou à raison, la seule université catholique américaine de quelque renom qui ait choisi de brandir l'étiquette « catholique » dans son appellation: la *Catholic University of America* de Washington, D.C.

Nous savons bien sûr qu'il ne s'agit pas de tout cela chez nous, en particulier qu'il y a une différence importante entre « université catholique » et « université pontificale », que notre liberté académique n'est pas plus subordonnée à l'autorité du cardinal archevêque qu'à celle du souverain pontife, et que notre université n'est financée ni par des collectes dans les églises ni par les banques du Vatican mais par des impôts prélevés par l'Etat fédéral belge sur les revenus de contribuables de toutes opinions. Il n'est certes en principe pas impossible de faire comprendre tout cela à nos interlocuteurs, y compris ceux pour qui *catholic* et *Roman catholic* sont synonymes. Mais il y faudrait beaucoup de temps, trop sans doute pour ne pas épuiser leur patience, trop aussi pour qu'il soit raisonnable de l'y consacrer.

Or la plus grande partie de ce temps pourrait être épargnée si le nom de notre université ne nourrissait pas ce malentendu du simple fait qu'il contient l'épithète « catholique ». N'est-il pas pitoyable de vouloir cacher ce que nous sommes ? Sans doute. Mais il s'agit ici de tout le contraire. Il s'agit précisément de cesser de faire croire que nous sommes ce que nous ne sommes plus. Nous ne contrôlons que très peu le sens donné par d'autres aux termes que nous utilisons pour nous désigner. Si nous n'avions qu'à nous préoccuper de la Belgique et des quelques lieux de la planète — de Luxembourg à Kinshasa — avec lesquels nous entretenons des relations très étroites, le risque de malentendu serait faible. Seuls quelques retraités de l'ULB s'obstinent sans doute encore ici à croire, ou peut-être seulement à tenter de faire croire, que notre communauté universitaire est un ramassis de calotins. Mais, que l'on s'en désole ou s'en réjouisse, il nous faut aujourd'hui nous soucier d'une audience potentielle qui déborde de toutes parts ces espaces familiers.

Comme tel, l'enlisement du projet d'accord avec Harvard est bien sûr bien loin d'être un désastre. (C'est même un soulagement pour celui qui aurait eu à en piloter attentivement le lancement !) S'il revêt une importance plus qu'anecdotique, c'est parce qu'il met en lumière, comme du reste l'expérience internationale de plusieurs autres signataires de notre appel particulièrement actifs à l'étranger, l'existence et l'impact d'une perception largement diffusée en d'autres lieux du globe qui n'ont acquis que récemment une véritable importance pour nous. Cette perception, nous avons pu en rester et en restons encore largement inconscients en partie par l'effet de la courtoisie de nos interlocuteurs, mais surtout par l'effet du biais d'échantillonnage systématique que des expériences du type du projet évoqué donnent l'occasion de contourner. Pour le meilleur et pour le pire, nous fonctionnons aujourd'hui dans un environnement mondialisé et hiérarchisé et n'y échapperons plus. Les accords substantiels et durables que nous pouvons conclure avec des institutions plus réputées que la nôtre sont

un facteur qui est loin d'être négligeable pour améliorer la formation et les perspectives d'avenir de nos étudiants, stimuler le travail nos chercheurs et en amplifier le rayonnement, et ainsi contribuer à la réputation et à l'attrait de notre université, à la fois globalement et localement.

Dans l'environnement universitaire globalisé du 21^e siècle, les spirales ascendantes et descendantes sont bien plus puissantes qu'elles ne l'étaient dans l'environnement cloisonné des siècles précédents. Les cercles vertueux que des liens internationaux bien choisis et bien conçus permettent de créer y constituent un levier particulièrement efficace et peu coûteux. En rendre le développement plus laborieux par l'usage obstiné d'une appellation trompeuse n'a rien d'éthiquement scandaleux. Mais pour une institution comme la nôtre qui ne dispose pas de moyens particulièrement abondants et peut s'attendre à ce que ceux-ci se réduisent encore davantage, ce n'est pas là une attitude responsable. Notre université ne peut à aucun prix se laisser obnubiler par la hantise de faire bonne figure dans les *rankings*.⁴ Mais elle a la responsabilité de servir le mieux possible les idéaux qui sont les siens et qui vont bien au delà de ce qui peut et pourra jamais être pris en compte dans les *rankings*, en mobilisant efficacement les atouts dont elles disposent et en veillant à ne pas se rendre la tâche plus ardue par des handicaps qu'elle s'impose sans nécessité.

3. L'argument « Molenbeek »

La troisième raison qui a contribué à façonner ma conviction actuelle tient au contexte belge, et en particulier bruxellois. Elle a graduellement pris forme à mesure que je découvrais la nature et l'ampleur des défis auxquels est confrontée la ville où j'ai grandi mais que j'ai eu du mal à reconnaître lorsque je suis revenu y habiter avec ma famille il y a une dizaine d'années, après avoir longtemps vécu à Louvain-la-Neuve.

Deux des cinq sites de notre future Université, accueillant ensemble le quart de ses étudiants, sont localisés sur le territoire de la région de Bruxelles-Capitale, et son site principal, qui accueille plus de la moitié de ses étudiants, s'est judicieusement installé à proximité immédiate de Bruxelles et s'en rapprochera bientôt encore davantage grâce à la mise en service du RER. C'est dire si notre Université a des responsabilités à l'égard d'une région où les jeunes de famille musulmane forment déjà ou formeront sous peu la majorité des mineurs d'âge.⁵ Pour des raisons sociales, linguistiques et culturelles, leurs perspectives en termes d'éducation et d'emploi sont bien pires que celles de la population au sein de laquelle notre université recrute la plus grande partie de ses étudiants. Il y a là un défi majeur que le souci de

⁴ Voir la synthèse du 7^e Ethical Forum de la Fondation universitaire: "European Higher Education under the Spell of University Rankings", à paraître dans *Ethical Perspectives* 16, 2009 (www.uclouvain.be/cps/ucl/doc/etes/documents/EF2008.Rankings.pdf)

⁵ Voir la synthèse du Colloque Aula Magna de mars 2007, qui a ouvert la voie aux Etats-Généraux de Bruxelles du printemps 2009: "Bruxelles aujourd'hui: dix paradoxes et cinq menaces", in *Politique* 49, 2007, 20-27. (www.uclouvain.be/cps/ucl/doc/etes/documents/POL_49_Van_Parijs.pdf)

justice distributive et de cohésion sociale impose de relever d'urgence. Une université localisée à Bruxelles et à proximité comme la nôtre doit y jouer tout son rôle, notamment en faisant ce qu'il faut pour rendre crédible que les personnes issues de milieux musulmans y sont tout aussi pleinement à leur place, que ce soit comme étudiants ou comme membres du personnel, que les celles issues de milieux catholiques.

Tout cela n'est-il pas en bonne route à tous les niveaux de l'enseignement catholique bruxellois ? Les hijabs ne sont-ils pas devenus monnaie courante sur le campus de Woluwé ? Sans doute. Mais a-t-on pris la peine de rassembler quelques données statistiques et de comparer le nombre d'étudiants de famille musulmane que nous accueillons à ce qu'il devrait être s'il correspondait à leur proportion dans la tranche d'âge correspondante de la population dont proviennent nos étudiants ? Sur les 440 étudiants de mon cours de 3^e baccalauréat en 2008-09, seuls trois portent un patronyme qui suggère qu'ils pourraient appartenir à la communauté musulmane de Belgique. Et y a-t-il un seul de nos collègues académiques qui soit issu de celle-ci ? Il serait ridicule de prétendre que la sous-représentation massive ainsi illustrée soit due principalement au fait que notre université est catholique ou choisit de se nommer telle. Les facteurs socio-économiques expliquent pour l'essentiel la difficulté d'accéder à l'enseignement supérieur et d'y réussir. Et si l'ULB attire bien plus d'étudiants d'origine musulmane que l'UCL (un quart de ses inscrits en 2007-08), c'est certainement davantage pour des raisons géographiques qu'idéologiques.

Tout cela est évident mais ne tranche pas la question : pour que notre université puisse aider au mieux à relever ce défi difficile — capital pour Bruxelles et important pour le reste du pays —, l'étiquette « catholique » est-elle un atout ou un handicap ? Si l'on veut vraiment que les intellectuels de la communauté musulmane de Belgique puissent se sentir membres à part entière de notre université, porter fièrement son nom où qu'ils aillent, se dévouer corps et âme à son service, y occuper des fonctions de doyen, de prorecteur, de recteur sans faire figure d'usurpateurs, n'est-il pas préférable que l'épithète « catholique » n'apparaisse dans le nom de notre nouvelle université ? Je n'ai en tout cas entendu aucun argument qui puisse commencer à me convaincre du contraire. En revanche, diverses réactions hostiles à notre appel procédaient précisément de l'idée que le maintien de l'étiquette « catholique » permettait de signaler que notre université appartenait aux catholiques et pas aux musulmans. « Il est révoltant de constater que l'université de Louvain est prête à se dénaturer et se prostituer au profit d'une islamisation galopante », dit par exemple un intervenant sur le site « uclouvainquelavenir ». Et d'autres blogs ont accueilli des propos plus musclés exprimant la crainte que des musulmans se sentent un peu trop vite chez eux dans notre université.

Au nom même des valeurs inscrites dans notre charte, je pense au contraire que notre université doit aussi être la leur. Pleinement. Que les gamins musulmans de Molenbeek y ont autant leur place que les fidèles les plus dévots des paroisses les plus distinguées du Brabant wallon. Et que cela doit être clair pour eux. Ce n'est qu'à ces conditions qu'on peut commencer à

espérer que l'intelligentsia musulmane belge s'intègre peu à peu dans nos universités. Pareille intégration est essentielle en termes d'égalisation des chances. Elle l'est encore plus pour éviter la relégation de la tradition religieuse musulmane dans des ghettos intellectuels où fondamentalismes et dogmatismes peuvent s'épanouir et pour lui permettre de se confronter sans complaisance, comme la tradition catholique avant elle, à tous les aspects de la pensée contemporaine. Notre université est mieux placée que d'autres pour jouer ce rôle. Mais elle doit faire le nécessaire pour se mettre en position de le jouer le plus rapidement et le plus efficacement possible. De ce point de vue, le nom qu'elle choisit de porter, le degré d'ouverture ou de fermeture que ce choix connote, sont loin d'être anodins de ce point de vue.

4. L'argument « Forces vives »

Enfin la quatrième raison que j'ai d'estimer qu'il convient d'adopter pour notre nouvelle université un nom qui n'inclue pas l'épithète « catholique » est simplement le succès spectaculaire qu'a rencontré notre appel auprès des membres du personnel de nos quatre institutions. A titre de comparaison, ils ont été plus de quatre fois plus nombreux à le signer que le deuxième appel lancé quelques heures plus tard pour demander non pas le maintien de l'appellation « Université catholique de Louvain », mais plus modestement l'ouverture d'un « large débat de fond sur le choix du nom de la nouvelle université » qui tienne compte, entre autres, de l'argument selon lequel « les valeurs chrétiennes doivent rester bien visibles dans ce nom afin que notre identité dise clairement quel est l'idéal qui nous sert de référence. »⁶

Un double appel n'est bien entendu pas un référendum. En un sens, c'est bien plus qu'un référendum. Qu'un millier de membres du personnel de nos institutions ait eu le courage de s'exprimer sur un mode aussi public en faveur d'une position opposée à celle affichée par la direction de leurs universités respectives est un fait sans précédent dont il serait indécent de ne tenir aucun compte. La ressource la plus précieuse d'une université, ce sont ses forces vives, les membres de toutes ses catégories de personnel qui la servent jour après jour (souvent week-end compris !). Il importe qu'ils se retrouvent dans le nom que l'université se choisit pour désigner leur identité collective et qu'ils ont à porter où qu'ils aillent, où qu'ils parlent, où qu'ils écrivent.

Les très nombreuses réactions favorables à notre appel — y compris de la part de la plupart des lauréats de prix quinquennaux du FNRS et de prix Francqui que comptent actuellement nos quatre institutions et de la part de plusieurs membres éminents de notre communauté universitaires que leurs fonctions internes ou externes empêchaient de s'exprimer publiquement — ont permis de voir à quel point l'expression « Université catholique de Louvain » était devenue inappropriée de ce point de vue. Mais elles ont aussi révélé la diversité des raisons qui motivent dans certains cas une opposition

⁶ Voir www.uclouvainquelavenir.be/index.php.

virulente, dans d'autres un malaise chronique, à l'égard de l'appellation actuelle. La plupart de ces raisons sont étroitement apparentées aux trois raisons mentionnées dans l'appel et explicitées ci-dessus. D'autres en diffèrent considérablement.

Comme je l'ai dit d'emblée, je ne suis pas pour ma part partisan d'une université reniant ses traditions propres, scrupuleusement aseptisée sur le plan de valeurs autres que la qualité de la recherche et de l'enseignement, purgeant impitoyablement sa symbolique de toute connotation chrétienne. Je souhaite au contraire qu'on garde la *Sedes Sapientiae* comme logo commun avec la K.U.Leuven et l'Archevêque de Malines-Bruxelles à la fois dans un rôle protocolaire de Grand-Chancelier de nos deux universités et dans un rôle de protecteur de la liberté académique d'une Faculté de théologie ouverte et dynamique solidement plantée au cœur de Louvain-la-Neuve.⁷ Je n'ai pas la moindre objection — au contraire — à ce que notre université continue à faire partie de la Fédération internationale des universités catholiques. Et je partage avec les initiateurs du second appel la conviction que le rappel des valeurs chrétiennes dont notre université se dit porteuse « doit constituer, pour chacun de nous, une exigence à avoir le souci du plus faible et du plus vulnérable dans notre université et dans la société, au prix parfois de notre efficacité immédiate ».⁸

Certains des signataires de notre appel partagent pleinement ce point de vue, d'autres pas du tout. Mais tous s'accordent pour considérer, précisément en raison du respect qu'appellent de telles divergences, qu'il est grand temps d'adopter un nom où ne figure pas l'épithète « catholique ». Depuis l'ère de Pierre Macq, tous les membres de toutes les catégories de notre personnel — à l'exception sans doute des professeurs de théologie — sont supposés être recrutés exclusivement en fonction de leurs qualifications et de leur compétence présumée et pas d'informations relatives à leurs convictions religieuses. Ceux et celles que notre université a engagés sur cette base et à qui la tradition chrétienne est complètement étrangère ou pour qui elle ne représente plus rien doivent pouvoir se sentir aussi bien que les autres dans la peau que notre université se donne et par là leur donne. C'est du reste ainsi, et pas en tentant de lui garder de force la camisole enfilée en 1835, que l'on pourra créer et entretenir, au sein de l'ensemble de notre communauté universitaire, le *goodwill* indispensable au maintien et au développement d'une attitude active d'hospitalité privilégiée à l'égard de la tradition chrétienne et des préoccupations et valeurs qui y occupent une place centrale.⁹

⁷ Dont l'ambition est formulée de manière convaincante par Camille Focant dans "Le 'C' de l'UCL" (www.uclouvain.be/cps/ucl/doc/etes/documents/Focant.07.11.pdf).

⁸ Voir www.uclouvainquelavenir.be/index.php.

⁹ Dans l'optique développée de manière convaincante par André Fossion dans « Foi chrétienne et Université Louvain », dans ce volume (www.uclouvain.be/cps/ucl/doc/etes/documents/Fossion.09.02.28.pdf)

Epilogue : La messe est-elle dite ?

Voilà donc les quatre raisons qui me poussent à croire que l'université nouvelle doit porter le nom « Université de Louvain » — ou, comme le propose, parmi d'autres, le Père Fossion, « Université Louvain », dans le prolongement naturel de « Académie universitaire Louvain ». Mais en approuvant au début de l'été 2009 un ensemble de cinq documents dont l'un stipulait que le nom de la nouvelle université sera « Université catholique de Louvain », les organes décisionnels des quatre institutions n'ont-ils pas réglé l'affaire pour de bon dans un autre sens ? Faute de courage et/ou de clairvoyance, nous n'avons effectivement pas été collectivement capables de saisir une occasion de faire ce qu'exige le bien de notre université. La première des quatre raisons sera amenée à perdre de sa force : il ne s'agira bientôt plus de choisir un nouveau nom pour une nouvelle institution mais de changer le nom d'une institution existante. Néanmoins la pression des trois autres raisons ne pourra qu'aller croissant et le changement finira par s'imposer. Pour comprendre ce qui fonde cette conviction, il importe de commencer par comprendre comment nous en sommes arrivés où nous sommes.

Le 12 mars 2007, les Recteurs des quatre institutions membres de l'Académie universitaire Louvain rendaient publique une liste de « non-négociables » dont l'un stipule que le nom de la nouvelle université sera « Université catholique de Louvain ». Il s'avère plus tard que ce non-négociable a été imposé au nom de l'UCL et que les trois autres institutions s'interdisent, en l'acceptant, de le mettre en question jusqu'à la mise en place de la nouvelle université. Il s'avère également ultérieurement que l'adoption de ce « non-négociable » n'a pas seulement pour portée d'imposer la marque « Louvain » aux trois autres institutions — ce qui est déjà le cas dans l'appellation de l'Académie et fait l'objet d'un consensus au sein de l'UCL —, mais aussi d'imposer l'étiquette « catholique » à la nouvelle université.

La question de savoir s'il est souhaitable de placer l'épithète « catholique » dans le nom de la nouvelle université n'a jamais figuré à l'ordre du jour d'aucune réunion du Conseil académique de l'UCL ni d'aucun autre de ses organes représentatifs de la communauté universitaire. A fortiori, aucun de ces organes n'a eu l'occasion de se prononcer sur l'opportunité de faire de ce point un « non négociable » exigé par l'UCL. Seul le Conseil d'administration a été consulté. Dans une prise de position datant de 2006 et n'ayant fait l'objet d'aucune diffusion au sein de notre communauté universitaire, il déclare : « L'UCL ne pouvant s'engager dans un processus qui l'affaiblirait, qui nuirait à son image internationale ou diminuerait ses atouts face à ses rivaux belges et étrangers, l'université résultant du processus d'intégration conservera le nom 'UCL'." La motivation est claire et convaincante, en tous cas pour les membres de l'UCL, mais si elle justifie sans conteste le maintien de « Louvain », elle ne dit rien pour légitimer l'inclusion de « catholique ».

Nos représentants n'ayant été ni consultés, ni informés de la prise de position du conseil d'administration et de la portée qui lui était donnée, il nous a fallu du temps — trop de temps — pour réaliser que le processus allait ainsi aboutir à imposer à la nouvelle université, au nom de sa composante UCL, une appellation sur laquelle les membres du personnel de l'UCL ou leurs représentants n'ont jamais pu se prononcer. Lorsque nous en avons pris conscience, nous avons mis en route le mouvement qui a conduit aux deux appels d'octobre 2008 et au débat dont le Colloque organisé par le Groupe Martin V le 28 février 2009 constitue, à ce stade, le point culminant. Mais il était trop tard. Le jeu des non-négociables mutuellement acceptés n'avait évidemment rien prévu au cas où une des quatre institutions contestait un de ses propres « non-négociables ». Dans l'interprétation la plus généreuse (et qui capte certainement une part de la vérité), c'est le souci de ne pas ouvrir un débat procédural et substantiel sur cette question à un stade si avancé et ainsi de risquer l'enrayement du processus d'intégration qui a conduit le groupe stratégique à tenter le coup de force en rendant le document relatif au nom indissociable des quatre autres documents communiqués début juin 2009 au Conseil académique de l'UCL et aux autres organes décisionnels des quatre institutions. En bref, c'était donc : soit la fusion se fera sous le nom « UCLouvain », soit il n'y aura pas de fusion du tout.¹⁰

Le Conseil du Corps académique de l'UCL s'est réuni peu avant la réunion du Conseil académique du 6 juillet 2009 pour déterminer sa position sur l'ensemble des documents soumis. Ayant obtenu confirmation que la question du nom n'avait jamais été soumise au Conseil académique avant que celui-ci ne soit mis devant le fait accompli lorsqu'en mars 2007 les Recteurs ont rendus publics les « non-négociables » sur lesquels ils s'étaient accordés, le Conseil du Corps académique a considéré que la procédure suivie dans le cas du nom, au contraire de celle adoptée pour la Charte par exemple, ne pouvait pas conférer la légitimité voulue à la décision proposée. Il a cependant estimé qu'au cas où l'approbation ou le refus des cinq documents ne pouvait se faire qu'en bloc, il n'était pas opportun d'enrayer ou ralentir le processus de fusion en raison de la seule question du nom. Il valait mieux dans ce cas, postposer le véritable débat décisionnel sur la question, éludé par la procédure actuelle, jusqu'après la mise en place de la nouvelle université et de son sénat académique. Ceci d'autant plus qu'une telle postposition permettrait à l'ensemble de la nouvelle communauté universitaire d'y prendre part, y compris ses trois composantes actuellement muselées par la contrainte des « non-négociables », et que le débat pourrait alors se faire dans le cadre de rapports institutionnels plus sains entre l'Eglise catholique de Belgique et l'Université, les évêques ayant alors cessé de constituer le Pouvoir organisateur de l'UCL pour devenir membres du Conseil (consultatif) Eglise-Communauté chrétienne de l'UCLouvain. En tant que

¹⁰ Le document relatif au nom était accompagné d'un argumentaire sans aucun rapport avec l'argument cité plus haut qu'avait invoqué le Conseil d'administration de l'UCL pour faire figurer l'appellation « UCL » dans les non-négociables. Voir le texte intégral de cet argumentaire et notre commentaire dans www.uclouvain.be/cps/ucl/doc/etes/documents/ReponseArgumentaire.pdf

représentant du Corps académique au Conseil académique de l'UCL, je me suis rallié à cette position.

Ne s'agit-il pas là d'une remise *sine die* qui équivaut à un enterrement ? En tout cas pas selon celui qui a été l'acteur central de l'ensemble du processus. Décider seul de retirer le « C » du nom de l'Université, dit Bernard Coulie dans une interview accordée à la revue du Corps scientifique de l'UCL, « je ne suis pas sûr que ce soit le bon moment pour le faire. Mais je suis aussi convaincu que ce moment viendra ».¹¹ Et d'autres membres éminents du groupe stratégique ont tenu de manière moins publique des propos fort proches. Quant à notre nouveau recteur Bruno Delvaux, il estime que le débat sur le nom de la nouvelle université est "un débat majeur et important dont nous n'avons certainement pas peur au sein de notre institution" et qui devra être mené après avoir "déterminé une charte commune et proposé les grandes missions" (*La Libre Belgique*, 27 mars 2009), ce qui est maintenant chose faite. Il y aura certes d'autres urgences, et certaines plus importantes que la question du nom. Mais cela fera gagner du temps à tout le monde si notre nouvelle équipe rectorale, où les signataires de notre appel ne manquent pas, se fait la peine et trouve le courage de prendre, au moment voulu, l'initiative de réaliser les promesses faites sur ce point par notre nouveau Recteur. Elle pourra en tout cas compter sur un large soutien, y compris dans les trois autres composantes de notre nouvelle communauté universitaire. Dans la motion du 3 juillet 2009 déjà citée, l'Assemblée générale des Facultés universitaires Saint Louis, par exemple, a tenu à dire expressément que, pour plusieurs raisons, « si la question était encore ouverte, une majorité des membres de l'Assemblée générale opterait pour l'appellation 'Université de Louvain' ».

Ne perdons donc pas une minute à larmoyer sur cette occasion dont nous n'avons pas pu profiter. Mais tournons-nous résolument vers l'avenir. En recueillant rapidement et sans effort la signature d'un millier de collègues, notre appel nous permet d'avoir confiance. Il a permis de découvrir qu'il y avait dans notre nouvelle communauté universitaire des centaines de femmes et d'hommes qui ont compris que la dynamique universitaire internationale a profondément changé, que la démographie belge a profondément changé, que la composition de notre université a profondément changé.

Des centaines de femmes et d'hommes qui ont compris que pour desserrer l'étreinte du marché mondial de l'enseignement supérieur et créer les espaces de liberté indispensables à la poursuite d'idéaux irréductibles au succès économique et scientifique, nous ne pouvons pas nous permettre de gaspiller en pure perte de précieuses occasions de collaboration internationale en continuant de laisser croire que nous sommes ce que nous ne sommes plus.

¹¹ Propos recueillis le 6 février 2009 par Michel Edmond Ghanem, président du Corps scientifique de l'UCL, Corscircuit n°8, mars 2009.

Des centaines de femmes et d'hommes qui ont compris qu'une fidélité sincère et lucide aux valeurs dont notre université se revendique exige de clamer haut et fort que les musulmans y sont à tous les niveaux autant à leur place que les catholiques.

Des centaines de femmes et d'hommes qui sauront empêcher notre université future de céder au chantage des mécènes comme aux diktats des appareils, aux réflexes possessifs du pilier catholique de la Belgique francophone comme aux tentations de repli frileux sur notre public privilégié.

Des centaines de femmes et d'hommes prêts à se dévouer corps et âme au service d'une université qui pourra servir mieux que jamais tant les valeurs qu'elle partage avec toute université qui se respecte que celles par lesquelles elle a raison de continuer à définir sa spécificité, à condition qu'elle se donne une peau dans laquelle ces femmes et ces hommes, dans leur diversité sans cesse croissante, puissent toutes et tous se sentir enfin bien.

ANNEXE
APPEL ULOUVAIN DU 20 OCTOBRE 2008

**Appel à tous les membres du personnel des institutions
appelées à former la nouvelle communauté universitaire de Louvain**

*Nous sous-signé(e)s,
membres du personnel académique, administratif, scientifique ou technique
des Facultés universitaires catholiques de Mons,
des Facultés universitaires Notre-Dame-de-la-Paix de Namur,
des Facultés universitaires Saint-Louis et
de l'Université catholique de Louvain,*

*sommes convaincus que c'est sous le nom « **Université de Louvain** » que doit
naître l'université que nous sommes appelés à former ensemble, et cela pour trois
raisons principales :*

- 1. Il est vivement souhaitable que la nouvelle institution se dote d'un nom différent
de celui de chacune de ses composantes, tout en préservant l'atout précieux
que constitue le label "Louvain".*
- 2. Dans un paysage universitaire de plus en plus mondialisé, il importe de ne pas
donner de notre université l'image étroite qu'évoque malgré nous, dans de
nombreux pays, l'étiquette "catholique", image qui ne correspond bien sûr pas
à la réalité de nos institutions.*
- 3. Il est essentiel que des étudiants issus de familles appartenant à d'autres
traditions religieuses ou philosophiques puissent se sentir non seulement
tolérés ou accueillis, mais pleinement chez eux dans notre université.*

*Si pour ces raisons ou pour d'autres vous partagez notre conviction, nous vous
invitons à ajouter votre nom, vos coordonnées et vos commentaires éventuels
dans la liste ci-dessous.*

Les initiateurs

Jean-Emile Charlier (FUCAM), Didier Moulin (UCL-Woluwe), Jean-Philippe
Platteau (FUNDP), Luc Van Campenhoutd (FUSL), Philippe Van Parijs (UCL-
LLN).

QUESTIONS SOUVENT POSEES
ACCOMPAGNANT LE TEXTE DE L'APPEL DU 20 OCTOBRE 2008

Les réponses apportées ci-dessous à quelques questions régulièrement soulevées veulent contribuer à un débat serein et bien informé sur la proposition contenue dans l'appel. Seul l'appel lui-même engage l'ensemble de ses signataires.

1. Qu'est ce qui nous motive ?

Notre initiative s'enracine dans une vision de notre université et de sa mission que nous avons résumée comme suit en finale de la lettre du 25 avril 2008 informant nos quatre Recteurs de notre intention de prendre la présente initiative :

« En revenant à l'appellation originelle de l'Université de Louvain, celle sous laquelle elle est devenue, au 16e siècle, l'un des centres d'activité intellectuelle les plus ouverts et les plus importants du monde, il ne s'agit bien sûr pas à nos yeux de se replier nostalgiquement sur un illustre passé. Il s'agit au contraire de s'ouvrir résolument à l'avenir, pour former ensemble une université nouvelle dynamique, oeuvrant au service des deux Régions dans lesquelles elle est désormais solidement implantée, épaulée par une collaboration fraternelle multiforme avec la KuLeuven, et résolue à jouer, en Belgique, en Europe et dans le monde, un rôle qui réponde à la fois aux exigences les plus hautes de sa tradition séculaire et aux défis sans précédent qu'une grande université du XXIe siècle se doit de relever. »

TIMING

2. Les Autorités n'ont-elles pas déjà tranché la question et décidé que le nom de la nouvelle institution serait « Université catholique de Louvain » ?

Le communiqué publié le 12 mars 2007 par les Recteurs des quatre composantes de l'Académie avec l'approbation de leurs organes décisionnels respectifs (www.uclouvain.be/56903.html) mentionne en effet que, « sur la base des éléments explicités à ce jour », « on peut dès à présent tracer quelques contours de cette nouvelle université », dont le suivant : « l'Université nouvelle s'appellera Université catholique de Louvain (UCL), chaque site s'y identifiant par une dénomination spécifique (telle que « UCL/Namur » ou « UCL/site de Mons » à convenir) ; elle conservera le statut juridique accordé par la loi du 12 août 1911 à l'actuelle UCL ».

Il ne s'aurait cependant entrer dans les intentions de nos autorités d'imposer le nom de notre nouvelle Université sans aucune concertation préalable au sein de la communauté universitaire qui aura à le porter. L'étiquette « Louvain » est un atout unanimement reconnu qu'il est essentiel de préserver, et il importe que les avantages conférés à l'UCL par la loi de 1911 (voir infra) soient transférés à la nouvelle université. Mais au-delà de ces évidences, la question reste ouverte. Les Recteurs prennent du reste soin, dans la plupart de leurs communications officielles, d'encadrer de guillemets « la nouvelle UCL ». Il est aujourd'hui grand temps d'aborder la question de front, franchement et sereinement. C'est à quoi notre initiative s'emploie.

3. La création d'une grande université commune étant déjà un grand défi, ne vaut-il pas mieux étaler les changements et laisser la modification du nom pour plus tard ?

Il ne s'agit pas de donner un nouveau nom à une institution, mais de donner un nom à une nouvelle institution. Du point de vue de la communication, il sera incomparablement plus facile de faire passer le nouveau nom en interne et dans

l'opinion publique au moment de la mise en place de la nouvelle université, que d'y procéder laborieusement à peine la nouvelle institution mise en place.

Baptiser celle-ci d'un nom qui n'est le nom actuel d'aucune de ses composantes, aide à récuser l'idée qu'il s'agit d'une simple absorption des petites institutions par la plus grosse, et doit ainsi faciliter le processus d'intégration et d'identification de tous avec la nouvelle université.

4. L'adoption de ce nouveau nom ne doit-elle pas être synchronisée avec la KuLeuven ?

Les deux raisons de fond valent aussi pour la KuLeuven, et nous connaissons beaucoup de collègues de la KuLeuven qui sont persuadés que leur université doit faire un pas similaire à celui que nous proposons et le fera. Mais dans notre cas il y a en plus une raison circonstancielle : l'occasion présentée par la création d'une nouvelle université, qu'il serait irresponsable de ne pas saisir.

L'histoire partagée avec la KuLeuven, les multiples connivences, le fait qu'à l'étranger nous soyons constamment confondus et continuerons de l'être, le rapprochement multiforme dont notre prochaine fête patronale commune est une manifestation spectaculaire sont des atouts importants que notre nouvelle université doit chérir et développer. L'adoption du nouveau nom ne constitue donc en rien une prise de distance, mais une contribution directe ou indirecte au dynamisme de nos deux universités.

Pour manifester notre conscience de cette solidarité, nous avons inclus sur le site un texte expliquant en néerlandais le contenu et la nature de notre initiative. Celles et ceux de nos collègues de la KuLeuven qui souhaiteraient exprimer leur sympathie pour notre initiative en ajoutant leur nom et un éventuel commentaire à la liste des signataires sont les bienvenus.

CONTEXTE BELGE

5. Le changement de nom ne ferait-il pas perdre à la nouvelle Université les avantages conférés à l'UCL par la loi de 1911 ?

Une loi du 12 août 1911 confère à l'Université catholique de Louvain et à l'Université libre de Bruxelles une personnalité juridique qui protège leur autonomie, alors que les autres composantes de l'Académie universitaire Louvain ne jouissent que du statut plus précaire d'associations sans but lucratif. Il est dès lors souhaitable que le statut dont jouit actuellement l'UCL puisse être transféré à notre nouvelle université. Mais il est difficile d'imaginer qu'un nouveau nom puisse empêcher pareil transfert.

D'une part, une loi modificative du 28 mai 1970 a étendu la jouissance de ce statut à la « Katholieke Universiteit te Leuven » et à la « Vrije Universiteit Brussel », nouvellement créées, qui ont été naturellement considérées comme co-héritières de la personnalité juridique reconnue en 1911 à l'Université catholique de Louvain et à l'Université libre de Bruxelles.

D'autre part, si un ajustement législatif analogue posait le moindre problème du fait de la modification de nom proposée, on voit mal ce qui empêcherait la nouvelle institution de ne rien faire changer au *Moniteur*, mais d'utiliser dans toute sa communication interne et externe ce qui n'est après tout qu'une version abrégée du nom figurant dans les lois de 1911 et 1970. Elle ne ferait qu'escamoter un seul mot, comme le fait du reste aujourd'hui la Katholieke Universiteit Leuven (officiellement « Katholieke Universiteit te Leuven ») sans que personne ne songe un instant à en prendre prétexte pour contester son autonomie. En outre, la Communauté française serait bien mal placée pour évoquer un problème de ce type, puisqu'elle se présente

elle-même depuis plusieurs années sous un vocable différent (« Communauté française Wallonie-Bruxelles ») de celui que l'article 2 de la Constitution lui a donné.

6. La suppression de la référence « catholique » dans le nom de l'institution ne rend-elle pas celle-ci plus vulnérable à une absorption au sein d'une université unique de la Communauté française ?

Chacun se rend compte que la coexistence et l'émulation de grandes universités, avec leurs traditions et réseaux propres, est une force pour la communauté universitaire du pays, et qu'il n'est dans l'intérêt à long terme de personne de les incorporer au sein d'une bureaucratie unique sous le contrôle direct d'un ministère de la Communauté française.

S'il y avait un danger quelconque de cet ordre, on voit mal comment le maintien du nom pourrait contribuer à fournir une protection. En particulier le parti supposé être le plus attentif à la défense de nos intérêts légitimes — le parti catholique devenu parti social-chrétien, puis centre démocrate humaniste — pourrait difficilement s'offusquer d'une modification d'appellation partiellement motivée de la même manière que le sien. Et du côté du pilier catholique défini de manière moins strictement politique, pourquoi l'hostilité à une mainmise de l'Etat serait-elle amoindrie ?

Si une velléité de réduction de l'autonomie de notre université voyait le jour, ce n'est pas l'épithète « catholique » qui ferait rempart, mais bien une alliance qu'il ne sera pas difficile de forger sur ce point avec l'Université Libre de Bruxelles, le renforcement du rapprochement avec la KuLeuven et un accroissement graduel des sources de financement autres que les subventions de la Communauté Wallonie-Bruxelles.

7. L'importance de rendre notre université plus accueillante pour les étudiants d'origine musulmane n'est-elle pas exagérée ?

Dans la Région de Bruxelles-Capitale, plus de la moitié des mineurs d'âge sont étrangers ou d'origine étrangère récente. Pour près de la moitié d'entre eux le pays d'origine est le Maroc, et la Turquie vient en deuxième position. Pour de multiples raisons, les jeunes d'origine étrangère sont sous-représentés à l'université. Malgré cela, l'Université libre de Bruxelles, par exemple, comptait, en 2007-08, 4980 étudiants — soit près d'un quart du total — qui sont soit nés eux-mêmes dans un pays à dominante musulmane soit nés de parents dont un au moins est né dans un pays à dominante musulmane. Nous ne disposons pas de chiffres analogues pour nos quatre institutions. Mais en tout cas pour celles qui sont localisées à Bruxelles ou à proximité, l'enjeu est d'importance.

8. Un argument analogue ne vaut-il pas pour les membres du personnel ?

Depuis la fin de l'*inbreeding* systématique, de nombreux membres de toutes les catégories de personnel de nos quatre institutions ne sont pas issus du milieu catholique. Si, venant de Belgique ou de l'étranger, ils ont rejoint l'institution à laquelle ils appartiennent aujourd'hui, ce n'est pas par adhésion à une tradition qui n'est pas la leur, mais simplement parce qu'ils ont été jugés les meilleurs parmi les candidats qui se sont présentés pour un poste. Il importe aussi qu'ils puissent s'identifier pleinement avec leur institution, et pour certains d'entre eux le nom que nous proposons fera une grosse différence.

Ceci revêt une importance particulière du point de vue du rapport entre le monde universitaire belge et la part croissante de la population belge qui se revendique d'une tradition musulmane. Si l'on estime peu souhaitable de voir se créer, à côté des autres, un réseau musulman d'institutions d'enseignement supérieur, il importe que les intellectuels belges d'origine musulmane aient la possibilité et le souhait de

devenir membres à part entière des grandes universités belges, et singulièrement de la nôtre, qui tient à faire droit à la dimension spirituelle et religieuse de l'existence. Pour eux aussi, la question du nom est loin d'être sans importance. Mais pour réussir le pari de les accueillir en nombre comme membres du personnel à tous les niveaux, il faut d'abord réussir le pari de les accueillir comme étudiants. D'où la priorité accordée à ce dernier aspect dans la motivation de notre proposition.

CONTEXTE CATHOLIQUE

9. L'université sera-t-elle encore habilitée à décerner des diplômes en théologie reconnus par l'Eglise catholique ?

Pourquoi ne le serait-elle pas ? L'Université Laval (Québec), par exemple, issue d'un séminaire catholique et dirigée par des ecclésiastiques jusque dans les années 1970, non seulement n'a pas « catholique » dans son nom, mais n'a pas la moindre relation structurelle avec l'Eglise du Québec. Cela ne l'empêche en rien de comporter en son sein une Faculté de théologie catholique très vivante qui confère tous les niveaux des diplômes en théologie reconnus par l'Eglise catholique au même titre que ceux conférés par les Facultés de théologie de l'UCL et de la KuLeuven.

10. Les catholiques pratiquants ne vont-ils pas se détourner de notre université ?

Les catholiques pratiquants constituent une fraction minoritaire décroissante du personnel de nos institutions et de notre population étudiante, comme de toute la population belge. Certains d'entre eux ont choisi de rejoindre nos institutions en raison de leur caractère catholique ou en tout cas chrétien. Il n'y a pas la moindre raison de supposer qu'ils cessent de se sentir à leur place dans notre université avec la nouvelle appellation. Plusieurs d'entre eux figurent du reste parmi les premiers signataires de cet appel.

Notre proposition n'implique en effet en rien que les chapelles soient bannies de nos campus, les crucifix de nos auditoriums ou la Vierge de notre logo. Elle est compatible avec l'adhésion de notre nouvelle université à la Fédération internationale des universités catholiques et avec le maintien de l'Archevêque de Malines-Bruxelles dans une fonction protocolaire de Grand Chancelier des Universités de Leuven et Louvain. Elle n'exclut aucunement l'existence, au cœur de notre Université, d'une Faculté de théologie dynamique, de foyers vivants de vie religieuse et de lieux de dialogue fécond entre science et foi et entre religions. Elle n'est en rien contradictoire avec la promulgation d'une Charte où la référence chrétienne est clairement assumée et — le plus important sans doute — avec l'encouragement d'une attitude et de multiples initiatives inspirées par ces valeurs : une insistance sur la dimension spirituelle de l'existence, une attention particulière aux plus faibles, une ouverture résolue aux pays du Sud, un souci de relations vraiment humaines entre les personnes.

11. La nouvelle université sera-t-elle encore à même de jouer au sein de l'Eglise catholique mondiale le rôle progressiste qui lui est souvent attribué aujourd'hui ?

Que notre université soit en mesure de jouer aujourd'hui ou demain un tel rôle, cela ne dépend pas du nom qu'elle porte mais des initiatives qui s'y prennent. Dans cette dimension de son activité comme dans d'autres, la création de notre nouvelle université peut et doit être l'occasion de raviver, en les coalisant, les énergies disponibles, et de prendre de nouvelles initiatives que l'absence de l'épithète « catholique » ne doit pas entraver mais stimuler.

12. Des hommes d’Eglise se sont-ils prononcés en faveur de notre proposition ?

Bien sûr. Prenez par exemple Monseigneur Jacques Leclercq, l’une des grandes personnalités de l’UCL de l’après-guerre, dont le nom a été choisi par la Faculté des sciences économiques, sociales et politiques de l’UCL pour désigner sa salle du conseil et l’un de ses bâtiments. Dans un texte postérieur à son éméritat ("L'Université catholique", in *La Relève*, 20.6.1964), Jacques Leclercq suggère de diviser l’UCL en deux ensembles.

Le premier comprendrait « autour de la faculté de théologie, l'ensemble des études présentant une référence religieuse - faculté de philosophie, école de psychologie religieuse, de sociologie religieuse, etc. — et on intitulerait cet ensemble 'université catholique', ou Institut, ou tout autre nom. ». L’ensemble des autres disciplines « formerait une autre université qui ne s'intitulerait pas catholique ». Celle-ci resterait bienveillante à l’égard de la religion. « Mais sa situation éliminerait des équivoques. Je sais par expérience que, dans les universités catholiques, on s'attend, sur la foi du titre, à trouver autre chose que ce qu'on y trouve. » (cité dans Pierre Sauvage S.J., *Jacques Leclercq*, Duculot, 1992, p.360).

Notre proposition n’implique en rien la division suggérée par Jacques Leclercq. Notre Faculté de théologie, ouverte aux interpellations du monde et soucieuse d’interdisciplinarité, est pleinement à sa place dans notre université. Son insertion dans une université complète est importante pour elle, et toute l’université bénéficie de sa présence en son sein. Sur la question du nom, cependant, la convergence entre Jacques Leclercq et nous est suffisante pour que nous ayons à coup sûr pu compter sur lui parmi nos premiers signataires...

13. Ne s’agit-il pas ici de vendre son âme par opportunisme ?

Le nom choisi pour notre nouvelle université aura-t-il un impact significatif sur son recrutement ? Nous le pensons : n’oublions pas que pour un étudiant que le nom permettra de ne pas rebuter, il y en aura cinq ou dix qu’il convaincra, directement ou indirectement, de suivre sa voie s’il est content de ce qu’il a pu trouver chez nous. L’attention à notre « part du marché » est un souci dont des autorités universitaires responsables ne peuvent pas faire l’économie et fournit dès lors une raison légitime de soutenir notre proposition.

Mais il ne peut s’agir de vendre son âme, d’adapter servilement ce que nous avons à offrir à ce que le marché demande. Notre communauté universitaire doit offrir ce en quoi elle croit. Elle doit former les étudiants comme elle estime devoir les former, dans l’ordre du savoir-être non moins que dans celui du savoir et du savoir-faire. Notre proposition ne demande pas de dévier d’un pouce de cette ligne de conduite. Elle demande seulement que l’on renonce à une étiquette qui, dans des contextes belge et international profondément transformés, donnerait à notre université une image fallacieuse l’empêchant de s’acquitter au mieux de ses multiples missions.

CONTEXTE INTERNATIONAL

14. L’appellation « UCL » n’est-elle pas un label connu, qu’il serait malvenu d’abandonner ?

Internationalement, le label « UCL » est connu, mais il désigne « University College London », l’une des cinq meilleures universités d’Europe selon les *rankings* et jouissant d’une notoriété internationale bien plus forte que notre « UCL ». L’adoption du nom « Université de Louvain » permettra de lever cette ambiguïté qui nous est dommageable — au contraire de la confusion également fréquente avec Leuven, qui

se justifie et nous profite. Elle permettra aussi d'assurer efficacement la diffusion internationale du label « Louvain » (sans abréviation, comme « Princeton » ou « Laval »).

A l'échelle nationale, « Louvain » n'aura bien sûr aucune difficulté à creuser sa niche. Maintenant que Louvain l'ancienne est définitivement devenue « Leuven », « Louvain » sera compris comme ne désignant pas un lieu mais une institution présente sur cinq sites, connue sous ce nom depuis le 16^e siècle — et ayant même donné naissance à un adjectif français exceptionnellement formé en « iste » !.

En continuité par rapport à l'« Académie Louvain », la « Fondation Louvain », la revue « Louvain », « Louvain développement », etc., la marque « Louvain » est aujourd'hui un atout bien meilleur que l'abréviation « UCL ».

15. Le caractère dissuasif de l'étiquette « catholique » au niveau international n'est-il pas exagéré ?

Bien sûr qu'il l'est dans les milieux qui nous connaissent déjà bien ou qui nous sont culturellement les plus proches. Mais — comme le savent bien celles et ceux d'entre nous qui ont les contacts internationaux les plus diversifiés —, il est bien présent dans des milieux qui nous connaissent à peine, qui pour cette raison risquent de ne jamais nous connaître mieux, et avec lesquels il peut être utile, voire important, de nouer des liens plus étroits. Ceci vaut par exemple pour le monde intellectuel français pourtant tout proche, où il n'est pas rare que des collègues, éditeurs ou hôtes bienveillants omettent délibérément l'épithète « catholique » de notre affiliation par souci de ne pas discréditer nos propos. Ceci vaut aussi en Allemagne, où l'image de l'université catholique est particulièrement mauvaise en ce moment suite au tollé soulevé par la non-nomination du recteur démocratiquement élu à la Katholische Universität Eichstätt-Ingolstadt.

Ceci vaut encore plus pour le monde universitaire anglo-saxon. Un seul exemple. Dans le cadre du programme « Study Abroad » de l'Université Harvard, un projet de collaboration Harvard-KuLeuven-UClouvain est bien amorcé. Suite au rapport enthousiaste de la directrice du Centre for European Studies envoyée spécialement en mission à Leuven et Louvain-la-Neuve, les responsables successifs du programme y sont personnellement très favorables, mais hésitent à lancer le projet par crainte de ne pas pouvoir convaincre les étudiants et leurs professeurs de l'intérêt de passer un semestre dans une université belge se profilant comme catholique.

Le projet sera soumis aux instances concernées de Harvard cet automne, mais le rapport intermédiaire note : « *On the other hand, the attractiveness of the project suffers from a number of prima facie handicaps. In particular, the image of "Belgium" in US student minds cannot reasonably be expected to be very positive [...] Moreover, the "catholic" label is not exactly a selling point at Harvard : US universities or colleges that bother to stick "catholic" into their names — like the Catholic University of America, for example, but unlike Georgetown — tend to be associated with sectarianism and dogmatic submission to the Vatican. Once they've come, Harvard students will know that nothing could be further from the reality of our publicly-funded, resolutely independent universities, but they may never come because our names (so far) suggest the opposite.* »

Dans ce cas comme dans d'autres, il ne s'agit pas de cacher, par arrivisme, ce que nous sommes, mais de ne pas nous handicaper sans nécessité en suggérant que nous sommes ce que nous ne sommes pas.

UN APPEL AUX SOUTIENS, MAIS AUSSI AUX OBJECTIONS

16. Un « appel » est-il bien le moyen le plus opportun de poursuivre notre objectif ?

Nous sommes convaincus que toute personne de bon sens ayant le souci de l'avenir de notre nouvelle Université se ralliera à notre proposition, en ce compris la direction de nos quatre institutions. Mais nous comprenons les contraintes institutionnelles immédiates auxquelles sont soumises nos autorités. C'est pour aider à garantir que la décision, lorsqu'elle sera prise, le sera dans le bon sens, que nous avons estimé de notre devoir de lancer cet appel à la base de nos quatre institutions.

Un tel mouvement issu de la base peut par ailleurs avoir comme bénéfice de contribuer à la formation de notre nouvelle communauté universitaire. Nous sommes bien sûr conscients qu'une initiative de ce type sera connue et commentée en dehors de nos quatre institutions. Mais nous pensons qu'il n'y a aucun mal à ce que le monde extérieur sache que nos institutions et l'Université qu'elles sont appelées à former ensemble sont des lieux où l'on n'attend pas que tout vienne du sommet et où des initiatives de ce type peuvent se prendre librement, y compris lorsqu'elles portent sur des questions sensibles.

17. Y a-t-il de bonnes raisons d'être opposé à notre proposition ?

Nous en voyons pour ceux qui rêveraient encore de pouvoir utiliser l'étiquette « Université catholique » ou la menace de son retrait pour soumettre la parole des membres de l'Université ou certains aspects de ses activités à l'autorité du Vatican.

Nous en voyons aussi pour les institutions concurrentes, qui ont intérêt à ce que l'attrait de notre Université soit plombé par l'étiquette fallacieuse que nous arborons aujourd'hui.

Sinon, franchement, nous n'en voyons pas, mais si vous en voyez vous-mêmes, auxquelles aucune des réponses ci-dessus aurait répondu adéquatement, nous serions heureux que vous nous en fassiez part en envoyant un message à ulouvain@uclouvain.be.